École Xavier Marmier de Frasne

Procès-verbal du compte-rendu du conseil d'école du mardi 19 mars 2024 à 18h

Présents:

- Équipe éducative : Mmes Bechir-Bedouret (CE2/CM1), Chauvin (CP), Drezet (CM1), Gresset (CE2), Michaud (Psychologue scolaire), Michel (CM2 + direction), Philippe (CE1)
- Représentants de la commune : M Chrétien (Adjoint, Délégué aux travaux et à la sécurité), M Vuillaume (adjoint, délégué au numérique)
- Les parents d'élèves élus : Mmes Comte, Mackert, Marmier, Paget et Vacelet,
- Communauté éducative : Mme Bossi (Directrice du périscolaire)

<u>Excusées</u>: Mmes Granier (CM2 le vendredi), Mme Bechler (Adjointe, déléguée aux affaires scolaires), et Mmes Bishop, Bourgeois, Riceputi-Balandier et Prost (Représentantes de parents d'élèves)

1. Vote du procès-verbal du conseil d'école du 07/11/23

Chacun a pu prendre connaissance du PV envoyé le 9/11/23 et renvoyé le 06/03/2024. Vote : Le PV est adopté à l'unanimité.

2. <u>Informations Loi Rilhac; Avenant au règlement intérieur (non soumis au vote)</u>; <u>Organisation du temps scolaire 2024/2027</u>

a. Rappel sur la loi Rilhac et le nouveau fonctionnement de l'école

Les documents ont été projetés au 1^{er} conseil d'école. Ils ont été mis en PJ lors de l'envoi de l'invitation au 2^e CE. Il est important de rappeler les changements définis par cette loi, dans le fonctionnement de l'école. Cette nouvelle loi implique des changements d'habitude. Nul ne peut déroger à la loi.

Cette loi définit :

- De nouvelles responsabilités pédagogiques au directeur (et aux enseignants) :

La loi dit : En CP et dans les liaisons inter-cycle, l'équipe pédagogique est la seule en mesure de déterminer si les difficultés d'un élève lui font courir un risque excessif en cas de passage dans le niveau supérieur. Il sera mis fin dès l'année scolaire 2023-2024 au « dernier mot aux parents ». (Plan « Choc des savoirs »)

En cas de refus de proposition de maintien par les parents, le conseil des maitres a décidé de transmettre une information commune aux parents reprenant la formule « du risque excessif pris en cas de passage dans le niveau supérieur » afin de mieux les éclairer sur les conséquences de leur choix, s'il est contraire à celui du conseil des maitres.

Rappel : toutes les décisions de passage et de maintien se prennent en conseil des maitres. Aucune décision n'est prise uniquement par l'enseignant.

- Un nouveau fonctionnement d'école :

La loi dit : Le directeur a autorité sur l'ensemble des personnes présentes dans l'établissement. Cela signifie qu'il doit être informé de toute présence extérieure dans l'établissement. La directrice remercie tous les membres de la communauté éducative de bien vouloir la prévenir systématiquement de leur venue dans l'établissement, pendant les horaires scolaires (équipe municipale et agents communaux, membres de l'APE, personnels du périscolaire, intervenants extérieurs, etc). De plus, la directrice rappelle que l'alerte Vigipirate « niveau sécurité renforcée - risque attentat » est en vigueur.

La loi dit : Le directeur organise le travail des agents communaux (notamment l'hygiène, traité en point 3/ a.) et, il a autorité sur l'utilisation des locaux en temps scolaire. C'est donc lui qui décide à présent ce qui peut être utilisé/autorisé au non dans l'enceinte de l'école (parking à vélos, présence d'animaux, aménagement pédagogique spécifique, etc). Avant, cette autorité revenait au maire ou à l'inspecteur de l'éducation nationale.

La directrice rappelle que l'application de cette autorité se fera toujours en collaboration avec tous les partenaires de la communauté éducative, dans la communication et la bienveillance. Les décisions seront prises en commun et dans l'intérêt de chacun.

b. Avenant au règlement intérieur (non soumis au vote)

Distribué le 8 janvier 2024, il fait suite à la poursuite des aménagements dans l'école après travaux. Il sera repris et modifié à la rentrée 2024 pour être soumis au vote. Il reprend :

- Les horaires d'entrées et sorties dans les locaux suite à la mise en place de l'ouverture automatisée des portes.
- L'assiduité scolaire et absentéisme
- Le programme de lutte contre le harcèlement à l'école (pHARe)

Ces 3 points seront développés plus précisément dans les prochains points comme inscrits à l'ordre du jour.

- Rappel sur les obligations du directeur d'école

Tels que définis précédemment.

Cet avenant a été soumis à la signature de tous les parents.

c. Organisation du temps scolaire 2024-2027

La précédente organisation votée en 2021 relève d'une dérogation.

- Le cadre général (sans dérogation donc), c'est :
- 9 demi-journées d'école (avec le mercredi).
- √ 5h30 par jour maximum,
- √ 3h30 maximum par demi-journée,
- ✓ 1h30 min de pause méridienne.
 - La dérogation concerne :
- ✓ Les horaires maximum par jour,
- ✓ La classe le samedi matin au lieu du mercredi,
- ✓ L'allègement de la semaine et raccourcissement des congés d'été,
- 8 demi-journées dont 5 matinées (= une après-midi libérée pour un PEDT obligatoire)
- √ 4 jours par semaine à 6h par jour (cas de l'école de Frasne)

Est soumise au vote la poursuite de la dérogation avec 4 jours par semaine. Cette décision est à rendre pour le 11 avril 2024. Vote : La poursuite de la dérogation actuelle est adoptée à l'unanimité.

Le conseil des maitres proposerait un nouvel aménagement des horaires pour la rentrée 2024 qui ferait l'objet d'un dialogue entre élus, parents, périscolaire et les 2 écoles, et serait soumis au vote au 3^e conseil d'école.

8h15-11h45 / 13h30-16h (car les élèves sont très propices aux apprentissages en fin de matinée)

Ou 8h15-12h / 13h30-15h45 avec pause de 5mn l'après-midi

3. Suivi travaux et projets en lien avec la municipalité:

a. Hygiène des locaux

Avec les nouveaux espaces aménagés, la surface à nettoyer quotidiennement était trop importante pour les agents d'entretien. Une fiche de poste a été créée afin de pouvoir prioriser les nettoyages et orienter le travail des agents. Il apparait que les surfaces restent trop importantes au vu du quota horaire de ménage. Une auto-laveuse a été achetée pour nettoyer les couloirs. En service depuis le 11 mars, une nouvelle organisation est à l'essai.

Nettoyage des couloirs à l'auto-laveuse les lundis matins (avant la classe) et mercredis en journée.

Les lundis soir et jeudis soirs, les agents d'entretien ne passent que l'aspirateur si besoin (ne lessivent plus les sols dans tous les cas). La cour a été nettoyée des feuilles mortes pour éviter également de trop salir les lieux de circulation des élèves.

Merci au travail de tous les agents communaux au service de l'équipe pour le bien-être des élèves.

Il est important que les élèves évoluent dans des lieux propres (lieux de circulation, classes, toilettes, escaliers, préau, salles d'activité) et avec les aménagements actuels, toute l'école ne peut être propre partout tous les soirs. Le roulement des nettoyages mis en place tente de répondre au mieux aux besoins des usagers mais des objectifs sont encore à définir.

b. Gestion des entrées et horaires des portes automatiques

La directrice précise que ses horaires ont déjà été remodifiés pour une meilleure gestion des entrées* et sorties dans l'école:

- côté crèche, aux seuls horaires d'accueil : 8h05-8h15 et 13h20-13h30
- côté préau, aux horaires d'accueil et de récréation : 8h05-8h15, 10h-10h20, 13h20-13h30 et 15h-15h20
- * Rappel du plan Vigipirate en vigueur

c. Aménagements terminés et restants

Les derniers dysfonctionnements des portes à badge ont été réglés le mercredi 13 mars. Ces portes à badge sont problématiques pour la circulation des élèves. De nouvelles habitudes de fonctionnement doivent se mettre en place. (Ex : on ne peut plus envoyer d'élèves dans une autre classe, récupérer des devoirs, partager une information, à un niveau différent).

Les dernières clés manquantes ont été fournies le vendredi 15 mars (locaux matériel EPS).

Manquent des bloquants de portes des salles allemand et Arts plastiques.

Les petits travaux d'aménagements des classes ont pu être effectués pendant les vacances d'hiver : relever des tables, raccrocher des affichages en hauteur. Une solution doit être apportée pour fixer de façon plus efficace les frises situées trop en hauteur dans les classes. Les rideaux n'ont pu être raccrochés mais le seront prochainement.

Manque une perche (perdue pendant les travaux) pour récupérer les objets en hauteur (avec l'arrivée des beaux jours, c'est très utile). Un portant d'habits oubliés/perdus a été placé dans le préau sous la responsabilité des élèves de CM1. Il sera sorti avant chaque période de vacances afin que les parents puissent venir récupérer ces vêtements égarés.

Des cartes de géographie anciennes ont été accrochées. Un tableau à craies a été installé dans le préau (manque encore craies et chiffons). Des tables ont été installées dans le préau.

Manquent les cartels des portes, en cours de réalisation.

L'ascenseur est opérationnel, des réglages sont encore à prévoir pour une utilisation simplifiée des codes.

Une commande de mobilier est en cours (tables et chaises en salle info, en salle allemand, en salle arts pla et en BCD).

La commande prévue pour la cuisine pédagogique ne correspondait pas à nos attentes (trop peu de matériel prévu et trop cher). Un projet solidaire pourrait être mis en place pour récupérer du matériel d'occasion.

d. Projet de cour

Comme indiqué dans le PV du 1^{er} conseil d'école, un préau extérieur reste une demande prioritaire.

La mairie invite à être assez réactif pour que la cour soit opérationnelle (ou presque) à la rentrée. Les travaux se feront pendant les temps de classe.

Une rencontre a eu lieu avec l'architecte vendredi 22 mars pour échanger sur la dernière proposition de plan. Les travaux devraient commencer en juin. Une réorganisation des services de récréation sera à prévoir pendant les travaux (utilisation éventuelle de la cour du périscolaire).

e. Investissement numérique

La municipalité propose l'utilisation d'une subvention exceptionnelle en dotation numérique. Le projet est en cours d'élaboration. Plusieurs possibilités s'offrent à l'école : compléter la classe mobile, acheter des tablettes, renouveler les vidéo-projecteurs et les écrans.

4. Suivi des élèves

a. Point absentéisme

Depuis la rentrée 2024, une commission de l'assiduité scolaire a été créée et toutes les absences supérieures à 4 demi-journées par mois, non justifiées, doivent être signalées. La légitimité de la justification revient au directeur.

La directrice rappelle les relations de confiance qu'il convient d'établir avec l'école pour chaque cas d'absence.

3 signalements ont été effectués depuis le début de l'année. Des courriers de rappel à la loi ont été envoyés aux familles concernées par le Directeur académique.

b. Programme pHARe

Toute l'équipe est très satisfaite de la baisse significative des faits de violence. La situation a très bien évolué depuis le point du 1^{er} conseil d'école (voir PV du 7 novembre 2023)

La directrice rappelle le règlement intérieur, signé par tous les parents :

- Les élèves ont obligation de n'user d'aucune violence (coups, rackets, vol...). Tout enfant victime de ces actes devra en informer un adulte.
- Les élèves ont obligation de respecter les règles de comportement, de civilité, de sécurité et d'hygiène en vigueur dans l'école.
- Les élèves ont obligation d'employer un langage approprié aux relations avec les autres élèves et avec les personnels de l'école. Tout manquement à ces obligations entraînera une sanction adaptée, décidée par son enseignant ou par l'enseignant responsable de la surveillance de la récréation. Selon la gravité, le protocole pHARe sera appliqué.

La directrice rappelle l'avenant, signé par tous les parents :

- À la rentrée 2023, 100% des écoles adhèrent au programme de lutte contre le harcèlement à l'école.
- Tous les faits de violence verbale, psychologique et physique sont recensés dans un registre spécifique. Tous les 3 faits, une sanction (adaptée au cycle de l'élève) est donnée et les parents en sont informés. Au bout de 3 sanctions, une équipe éducative est réunie.
- Nous attirons votre attention sur le rôle des responsables légaux d'avoir à leur connaissance, dans un dialogue avec leur enfant, la nature et le contexte de ces faits de violence.

Le climat scolaire s'est nettement amélioré, la bienveillance est toujours de mise. Pour toujours accompagner au mieux nos élèves, nous souhaitons encore travailler sur le respect et l'empathie (qui sont des projets nationaux).

c. Périscolaire

La transition école/péri à 11h30 reste problématique dans les transferts d'élèves. La configuration des locaux ne se prête pas à une gestion sereine des flux. Les toilettes du périscolaire sont inadaptés pour ces flux. L'organisation en place n'est pas encore convaincante et est source de stress pour les élèves, les animatrices et les enseignantes.

Nous cherchons toujours à dialoguer pour organiser au mieux ces transferts d'élèves. Nous avons déjà réadapté des choix de début d'année. De nouvelles solutions sont toujours à rechercher.

De plus, nous communiquons régulièrement sur le comportement problématique de certains élèves dans le cadre du périscolaire, notamment les CM1 et les CM2.

Des parents ont été convoqués, des exclusions pourraient être envisagées. La problématique est présente chaque année avec les élèves de cycle 3. De nouvelles solutions sont toujours à rechercher.

Mme Bossi précise que les CM1 et les CM2 sont systématiquement séparés pour éviter les conflits.

d. Exercice PPMS

Une alerte confinement est prévue en fin de période. La date est nationale et non divulguée aux familles. Les élèves seront tous prévenus quelques jours avant. Le principe est de réunir tous les élèves dans 2 classes du niveau 1 pour se confiner face à un risque de nuage toxique. L'exercice durera une dizaine de minutes.

La crèche et le périscolaire participent à cet exercice.

Un dispositif professionnel a été installé dans l'école suite aux travaux, et une formation sera proposée le mercredi 3 avril pour tester la bonne marche du service.

e. Suivi social et médical

L'infirmière de secteur est l'infirmière du collège (elle suit plus de mille élèves). Elle doit venir fin avril à l'école pour assurer le suivi médical de certains élèves (nouveaux arrivants, dépistages spécifiques à effectuer, etc)

f. Nombre d'élèves: état des lieux et prévisions

Actuellement, nous avons : 127 élèves répartis en 6 classes (5 officiellement)

CP: 20 CE1: 16 CE2: 32 CM1: 32 CM2: 27

À la rentrée 2024, sont prévus (les demandes de maintiens ne sont pas prises en compte):

CP : 24 (dont 2 de l'extérieur)

CE1:20

CE2: 17 (dont 1 de l'extérieur)

CM1:32

CM2: 33 (dont 1 de l'extérieur)

126 élèves prévus à la rentrée, sur 5 ou 6 classes selon l'état des besoins à l'échelle départementale.

Dans l'attente de départs ou d'arrivées éventuelles, nous pourrions envisageons :

Si 5 classes :

24 CP

20 CE1 / 4 CE2 = 24 CE1/CE2

13 CE2 / 10 CM1 = 23 CE2/CM1

22 CM1 / 4 CM2 = 26 CM1/CM2

29 CM2

Des arrivées en cours d'année seraient très problématiques.

Si 6 Classes :

24 CP

20 CE1

17 CE2 22 CM1

10 CM1 / 8 CM2 = 18 élèves

25 CM2

g. Bilan activités 1er trim. et projets 2e trim.

Le Cross ELA initialement prévu le vendredi 20 octobre 2023 est programmé le mardi 7 mai 2024.

Bilan des interventions extérieures du deuxième trimestre :

Les interventions Music'Arts (ainsi que les séances d'animation à la médiathèque) sont financées par la CFD que nous remercions. L'intervenant sportif intervient également dans le cadre financier de la CFD et du département pour le dispositif ski.

CP: Médiathèque : « Les continents » (très intéressant)

Music'Arts: Cordes, percussions

CE1 : Médiathèque : « La forêt » (difficile pour les CE1)

Music'Arts: Percussions, cuivre, instruments à vent

Initiation au foot depuis mi-mars, jusqu'aux vacances de printemps (très bonne intervention)

CE2: Médiathèque: « Les contes revisités » (très intéressant)

Music'Arts: Guitare, cuivre

2 séances de foot (très bonne intervention)

<u>CE2/CM1</u>: Intervenant ski : Tir à la carabine (biathlon), marche nordique, ateliers de renforcement musculaire

CM1: Médiathèque : « La mythologie » (très intéressant)

Intervenant ski : Une seule sortie ski a pu être effectuée, biathlon, marche nordique, ateliers de renforcement musculaire

CM2: 1 Vente de pizzas pour financer un voyage à Fontainebleau (mardi 13 février)

Dictée intergénérationnelle (14 décembre 2023),

Projets du troisième trimestre

<u>CP</u> : Rugby du 30 avril au 21 juin Music'Arts : Chants courant mai

VTT avec David

Projet lecture pour les CM2 en fin d'année

Visite à la ferme en amont de la sortie scolaire à la maison du comté + visite de caves d'affinage (Poligny)

CE1: Music'Arts: Chants courant mai

Sortie à la journée en juin avec les CM1 à la maison de la réserve

CE2: VTT avec David

Visite à la ferme en amont de la sortie scolaire à la maison du comté + visite de caves d'affinage (Poligny)

<u>CE2/CM1</u>: Foot avec M. Paget, en dernière période,

Sortie scolaire à prévoir (en fonction de la poursuite du remplacement)

CM1: Sortie à la maison de la réserve avec les CE1

CM2: Rugby du 30 avril au 21 juin

1 Vente de pizzas pour financer le voyage à Fontainebleau (mardi 9 avril)

Participation à la cérémonie du 8 mai (à voir en fonction du nombre d'inscrits par rapport au pont prévu)

Voyage à Fontainebleau du mardi 28 au 30 mai.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h15.

Date du prochain conseil d'école : mardi 25 juin à 18 h00

Secrétaires : Mmes Chauvin et Philippe, enseignantes

Directrice: Mme MICHEL